

Entreprise familiale autrichienne comptant plus de 370 ans d'histoire, la responsabilité sociale et notre pensée économique ne se conjuguent pas seulement au présent : nous les vivons de façon durable et à travers les générations. Créer de la valeur : un principe qui s'applique pour nous au présent et aussi au futur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Neuhofer', with a long horizontal stroke extending to the right.

Franz Neuhofer, Propriétaire & CEO

Code de conduite de FN Neuhofer | Profil de notre entreprise et Méthode de travail

L'objectif du présent Code de conduite est d'établir des normes obligatoires en matière de comportement destinées à prévenir les situations susceptibles de mettre en cause la légalité et la probité de l'entreprise.

Entreprise au succès international, FN Neuhofer Holz fait partie des principaux fournisseurs européens d'accessoires innovants et de solutions intelligentes pour sols, murs et plafonds. Nous créons des produits qui avec leur force d'innovation et leur fonctionnalité, sont tournés vers l'avenir. Avec la distinction d'« entreprise leader en Autriche » (« Leitbetrieb Österreich »), le slogan WE.KNOW.WOW ! occupe la première place dans tous les domaines : le « We » pour le « Nous » – pour la performance, la recherche d'un succès commun. C'est la raison pour laquelle l'entreprise investit entre autres fortement dans la communication, l'objectif étant de garantir transparence et flux d'informations. Le « Know » est notre savoir-faire que nous avons construit et développé en tant qu'entreprise. Connaissances et expertises en matière d'innovation, connaissances en matière de solutions, de qualité et de service. Et le résultat : un « Wow ! » pour l'enthousiasme, la joie, le succès. Avec le slogan « We. Know. Wow ! », nous nous identifions dans tout ce qui fait la globalité de l'entreprise.

Ce Code de conduite s'appuie sur nos valeurs : enthousiasme dans l'action, innovation dans les produits et les services, performance, responsabilité et continuité. Ces valeurs, les conditions fondamentales en matière sociale et juridique, ainsi que les normes éthiques, forment les règles de conduite destinées à tous les collaborateurs, cadres et propriétaires et constituent donc un cadre d'orientation obligatoire pour tous. Les cadres ont la responsabilité supplémentaire de montrer l'exemple d'une culture d'entreprise où le respect du Code de conduite et du droit en vigueur fait partie intégrante de ses activités commerciales.

Le Code n'affecte pas les règlements préexistants relatifs à la relation de travail (p. ex. contrat de travail ou dispositions du droit du travail). Il doit être respecté en supplément de ces lois et réglementations en vigueur. Ce Code est avant tout un appel à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque collaborateur assume dans son domaine la responsabilité de ses actes et dans son comportement, représente notre entreprise dans l'environnement professionnel, mais aussi personnel. Des conséquences disciplinaires sont à prévoir en cas de manquement.

Remarque :

Pour faciliter la lecture, la forme masculine est utilisée dans la plupart des cas ci-après. Il est entendu que cette formule s'adresse naturellement à toute personne.

♦ Respect du droit et de la loi

Le respect des lois et des réglementations constitue pour nous le principe de base d'une action économiquement responsable, ainsi que notre priorité absolue. Nous respectons en toute circonstance et en tout lieu les obligations et les interdictions légales en vigueur. Nous attendons aussi bien entendu de tous nos clients, prestataires de services, fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent et observent les lois et réglementations en vigueur.

♦ Prévention des conflits d'intérêts et de la corruption

Les décisions commerciales sont prises exclusivement dans le meilleur intérêt de l'entreprise et ne doivent pas être influencées par des intérêts ou des relations d'ordre privé. Nos collaborateurs doivent éviter les situations pouvant donner lieu à un conflit entre les intérêts privés et les tâches professionnelles. Ni les collaborateurs de FN Neuhofers, ni leurs proches, ne doivent entretenir de relations commerciales, financières ou autres avec des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des prestataires de services ou des concurrents qui entraveraient l'exécution des tâches de chaque collaborateur envers FN Neuhofers.

FN Neuhofers ne tolère aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent, de pots-de-vin ou tout autre avantage illégal. FN Neuhofers et tous ses partenaires commerciaux s'abstiennent strictement de toute dépendance ou obligation personnelle vis-à-vis de clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux résultant de pots-de-vin ou autres paiements illégaux. Il est interdit d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou des invitations qui d'un point de vue entrepreneurial, pourraient influencer des décisions commerciales ou contreviennent aux dispositions en vigueur relatives à la lutte contre la corruption. Les accords visant à favoriser certaines personnes quant à l'attribution, la livraison et le paiement d'ordres de commande sont interdits.

Les tentatives de fournisseurs ou de clients visant à influencer de manière déloyale nos collaborateurs dans leur décision doivent donc être signalées.

♦ Concurrence loyale

FN Neuhofers est synonyme de compétence technologique, de force d'innovation, d'orientation-client et de collaborateurs motivés agissant avec responsabilité. La reconnaissance que nous avons auprès de tous nos partenaires, ainsi que le succès économique durable de l'entreprise familiale au niveau de la concurrence internationale, reposent sur ces fondements. Nous respectons les lois sur la concurrence dans les pays où nous sommes présents. Tout comportement déviant, toute discussion informelle ou tout accord officieux ayant pour objet ou pouvant impliquer une restriction de la concurrence est interdit. Aucun collaborateur de FN Neuhofers ne peut prendre part à une communication (écrite, électronique ou personnelle/verbale) avec un concurrent impliquant une tentative de fixer de manière contraire à la concurrence et/ou à la loi des prix et des remises ou des conditions de crédit et des accords-cadres, un échange d'informations commerciales confidentielles, une répartition entre eux de contrats, de clients ou de territoires contractuels ou, une désignation de certains clients ou fournisseurs.

♦ Confidentialité, protection et sécurité des données

FN Neuhofers agit en toute circonstance dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vous trouverez des informations détaillées sur la protection des données dans la Politique de confidentialité figurant sur notre site Web :
https://www.fnprofile.com/fr/politique_de_confidentialite.

Les secrets professionnels et commerciaux de FN Neuhofer, de nos clients, fournisseurs ou prestataires de services sont soumis à une confidentialité totale et ne doivent pas être divulgués à des tiers non autorisés. Tous nos collaborateurs sont tenus de protéger les informations non publiques et de toujours traiter avec confidentialité l'ensemble des documents et informations liés aux activités de l'entreprise. Ces éléments ne doivent pas être remis ou rendus accessibles à des tiers non autorisés et doivent être protégés de toute forme d'utilisation non autorisée, en particulier de l'accès de personnes extérieures non autorisées.

Les informations confidentielles englobent toutes les informations stratégiques, financières, techniques et commerciales qui ne sont pas connues du public. Ces éléments désignent entre autres les procédures et processus organisationnels et les structures, le savoir-faire technique, les stratégies commerciales et les plans financiers, les aperçus de coûts, les développements de produits, les informations sur les clients, les prestataires de services et les fournisseurs, les stratégies marketing et les informations commerciales. Les documents et informations que des tiers nous transmettent sont aussi concernés. Toute transmission de documents ou d'informations confidentiels au sens susmentionné doit impérativement faire l'objet d'une autorisation écrite de la direction.

♦ Responsabilité financière et gestion des biens de la société

Entreprise familiale indépendante de la 10^e génération, nous ne vivons pas la pensée économique seulement au moment présent, mais de façon durable et à travers les générations. Nous exigeons de tous nos collaborateurs qu'ils gèrent donc avec soin les ressources financières et les biens de l'entreprise, qu'il s'agisse d'actifs matériels ou immatériels. Il est attendu que les dommages, les coûts inutiles et autres inconvénients soient évités et que les biens de la société ne soient pas utilisés abusivement.

♦ Droits de l'Homme et des travailleurs

FN Neuhofer respecte les droits de l'Homme reconnus au niveau international et contribue à ce qu'ils soient respectés. Nous refusons catégoriquement toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.

Tous les collaborateurs se voient reconnaître le droit à une juste rémunération. La rétribution et les autres prestations respectent au moins les normes légales nationales et locales respectives ou, le niveau appliqué dans les secteurs économiques/branches sur le plan national et les régions. Nous embauchons des travailleurs avec des contrats de travail écrits et sur la base de relations d'emploi documentées, conformément à la loi.

FN Neuhofer veille à ce que l'environnement de travail soit sûr. Cette vigilance englobe l'application de directives liées à la santé et à la sécurité appropriées, ainsi que de mesures adéquates visant à réduire les risques et éviter les accidents. Toutes les lois en vigueur relatives à la protection du travail et de la santé, à l'hygiène, à la protection contre les incendies et à la protection contre les risques sont respectées et font l'objet de formations régulières. Le strict respect des règles de sécurité est une condition indispensable. Tout manquement doit être immédiatement signalé et réparé.

♦ Discrimination et harcèlement

En tant qu'entreprise internationale employant de nombreux travailleurs d'origines, de cultures et de langues maternelles différentes, FN Neuhofer apprécie la diversité et l'inclusion.

FN Neuhofer s'engage à traiter ses collaborateurs actuels et potentiels avec loyauté et équité. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail (par ex. comportement insultant, offensant ou tout autre comportement indésirable portant atteinte à la dignité personnelle ou donnant lieu à une atmosphère d'humiliation).

♦ Protection de l'environnement et durabilité

En tant qu'entreprise travaillant depuis des siècles dans et avec la nature, nous nous engageons à utiliser les ressources naturelles de manière responsable. FN Neuhofer est donc certifié ISO 14001 depuis déjà 2004 ; ISO 14001 garantit le respect de normes environnementales reconnues publiquement et atteste de la prévention active des nuisances environnementales et de l'ancrage profond de la protection de l'environnement dans la philosophie de l'entreprise. FN Neuhofer est en outre certifié FSC et PEFC et soutient, en tant que membre du réseau « UN Global Compact », les 10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption, ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies (Sustainable Development Goals).

Le respect des dispositions légales, l'élimination correcte des déchets et une utilisation durable des surfaces font bien sûr partie de la protection de l'environnement. Nous utilisons avec efficacité et parcimonie les ressources comme l'énergie, l'eau et les matières premières et, avons les mêmes attentes vis-à-vis de tous nos partenaires commerciaux et collaborateurs.

♦ Comportement intègre et communication en public

FN Neuhofer respecte le droit à la liberté d'expression, ainsi que la protection des droits des personnes et de la vie privée. Chaque collaborateur doit être conscient qu'il peut également être perçu dans le domaine privé comme étant en lien avec FN Neuhofer. Il est donc invité à préserver l'image et la réputation de l'entreprise de par son comportement et sa présentation en public (entre autres vis-à-vis des médias).

Sur ce point, il convient de mentionner en particulier les nouveaux médias et réseaux sociaux où les activités et les déclarations des très nombreux membres de la communauté en ligne peuvent être enregistrées et, conservées et consultées sur une durée indéterminée.

Signalement de comportements inappropriés

Une violation ou une mauvaise conduite identifiée à l'égard des lois, du Code de conduite ou d'autres directives et règlements internes doit être immédiatement signalée, soit à une personne de confiance (au niveau du projet ou de la stratégie), soit au supérieur hiérarchique direct qui transmet ce signalement (en toute confidentialité si la personne signalant une telle infraction le souhaite) à la/aux personne(s) compétente(s) pour examen et enquête.

Afin d'encourager une communication ouverte et reposant sur la confiance, il est établi que le signalement des infractions constatées n'a pas de conséquences négatives pour la personne les ayant signalées. FN Neuhofer se réserve toutefois le droit de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui portent de fausses accusations, intentionnellement ou par négligence grave.

Le Code de conduite peut être consulté pour tous les collaborateurs de FN Neuhofer. Disponible en ligne sur la plateforme interne CORE, ce Code a une force obligatoire. Dans le cadre de l'accord d'entreprise, chaque nouveau collaborateur se voit également remettre ce Code à titre d'information et pour respect impératif (en plus du dossier de bienvenue dans l'entreprise).

Nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux peuvent consulter le Code de conduite en toute circonstance et sur demande auprès de l'interlocuteur du service concerné.